



Envoyé en préfecture le 05/09/2024

Reçu en préfecture le 05/09/2024

Publié le

ID : 059-215900903-20240905-2024_75-AU



DEPARTEMENT DU NORD

--

COMMUNE DE BONDUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS MUNICIPALES

Nous, Maire de la Commune de BONDUES.

FINANCES

N° 2024-75

Régie de recettes

Fixation du prix de vente des billets à l'Espace culturel

Vu la décision municipale n° 03-15 en date du 25 septembre 2003 instituant une régie de recettes pour l'encaissement du produit de manifestations à vocations culturelles,

Vu la décision municipale n° 03-15 du 25 septembre 2003, modifiant la régie de recettes de spectacles à vocation culturelle et autres manifestations diverses,

Vu la délibération n° 20-2-7 en date du 25 juin 2020 qui précise que le Conseil Municipal délègue au Maire le pouvoir et notamment de fixer, librement et dans tous les cas, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

Vu l'avis du service de gestion comptable de Lille, comptable de la commune,

Considérant qu'il convient de fixer le prix de vente des billets des spectacles à l'Espace Culturel.

DECISIONS

Article 1

La programmation des spectacles municipaux de l'Espace Culturel de Bondues a été définie pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2024.

Article 2

Les prix de vente des billets ont été fixés pour chaque manifestation :

- Spectacle « La princesse qui n'aimait pas », mercredi 23 octobre à 15h30 > tarif plein : 7 euros / tarif réduit : 5 euros
- Concert « Zalinka », vendredi 25 octobre à 20h > tarif plein : 12 euros / tarif réduit : 10 euros
- Concert « Sophye Soliveau 6tet », vendredi 8 novembre à 20h > tarif plein : 18 euros / tarif réduit : 15 euros
- Spectacle « Mathieu Madénian », dimanche 17 novembre à 16h > tarif plein : 25 euros / tarif réduit : 18 euros
- Spectacle « Jour de neige », dimanche 24 novembre à 16h > tarif unique : 5 euros
- Conférence « Histoire du LOSC », vendredi 29 novembre à 18h30 > tarif unique : 5 euros
- Concert « les 20 ans de l'orgue », dimanche 1^{er} décembre à 16h > tarif plein : 18 euros / tarif réduit : 15 euros
- Spectacle « Chimères », dimanche 8 décembre à 16h > tarif plein : 12 euros / tarif réduit : 10 euros
- Spectacle « Le magicien d'Oz », mercredi 18 décembre à 16h > tarif plein : 15 euros / tarif réduit : 10 euros

Le tarif réduit est accordé, sur justificatif, aux étudiants, aux personnes de plus de 65 ans et aux groupes d'au moins 10 personnes. La réduction est appliquée également aux enfants de moins de 18 ans pour les spectacles jeune public. La gratuité est appliquée sur les spectacles pour les personnes de moins de 18 ans (hormis les spectacles jeune public et le spectacle de Mathieu Madénian). Le personnel de la mairie de Bondues bénéficie du tarif réduit pour chaque spectacle.

Article 3

Dans le choix des billets de spectacles proposés, il est ajouté le billet « invitation » qui pourrait être offert dans le cadre de certaines manifestations. Ils sont également mis à disposition des producteurs selon les termes de certains contrats.

Article 4

M. le Directeur Général des Services et le service de gestion comptable de Lille sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet de la Région Hauts-de-France, Préfet du Nord.

Fait à Bondues, le 5 septembre 2024

Patrick Delebarre
Maire de Bondues

